

*Projet Weï – Résilience et paix chez les communautés
frontalières de l'Atacora*

TERMES DE REFERENCES

TDR-040/2025/WEI

**Recrutement d'agents enquêteurs pour la réalisation de la collecte
de données de l'évaluation finale (Endline) du projet Wéi.**

Activité et ligne budgétaire : A C 1.1.2 Endline

Novembre 2025

1. Contexte du projet et justification l'activité

1.1. Présentation du projet à évaluer

Intitulé du projet	Weï
Durée du projet	36 mois Mars 2023 – Février 2026
Zone d'intervention	Département ; Atacora Communes : Matéri et Tanguiéta
Partenaires de mise en œuvre opérationnelle	ACAD ERAD ONG POTAL MEN
Groupes cibles	Matéri : villages de Nambouli, Tanhoun et Somou Tanguiéta : villages de Biacou et Nanèbou
Objectif final	Promouvoir la stabilisation et la prévention des conflits violents dans les communautés frontalières de l'Atacora à travers le renforcement de la résilience, de la cohésion sociale et de la coopération transfrontalière
Objectifs spécifiques/résultats attendus	▪ L'accès aux infrastructures économiques et sociales adaptées au changement climatique, et leur gestion sont améliorés dans les zones d'intervention du programme. ▪ La cohésion sociale et les mécanismes de résolution et de prévention des conflits sont renforcés dans les zones d'intervention du programme. ▪ La gestion des ressources naturelles est améliorée dans les zones d'intervention du programme
Approches et stratégies d'intervention	Ancrage local ▪ Implication des communes pour la sécurisation des sites et la mobilisation communautaire, ▪ Prise en compte des Plans de Développement Communaux (PDC), ▪ Matières premières locales et adaptées à l'environnement pour des infrastructures durables Développement des systèmes de marché (DSM) Impact transfrontalier ▪ Agir au-delà du territoire national pour une intégration économique (agriculture, élevage, etc.) HIMO (Haute intensité de main d'œuvre) Gestion intégrée des ressources Gestion des projets sensibles aux conflits / Do No Harm Suivi évaluation redevabilité et apprentissage

1.2. Justification de l'activité

Le projet Weï – pour la résilience et la paix dans les communautés frontalières du département de l'Atacora est une réponse aux défis climatique, économique et notamment sécuritaire dans ce département. En effet, cette zone est marquée par une économie sociale agricole et pastorale avec des échanges transfrontaliers entre le Bénin, le Togo et le Burkina, une insécurité alimentaire et nutritionnelle du fait de l'appauvrissement des sols mais aussi d'un phénomène de migration et d'exode des jeunes qui partent au Nigéria et au Togo et des problèmes d'insécurité humaine avec des incidents au Bénin, au Togo et Burkina Faso.

Ce projet est cofinancé par la Fondation PATRIP sur la base des conventions signées avec la KFW et la confédération Suisse puis mis en œuvre par HELVETAS Swiss Intercooperation dans les communes de Matéri et Tanguiéta à travers plusieurs stratégies d'intervention dont le SERA¹. Dans le cadre de cette approche, il est prévu une évaluation finale qui va permettre d'établir un bilan global depuis le démarrage afin de disposer d'une connaissance précise et détaillée de l'évolution du projet dans son contexte. Il s'agira ainsi d'évaluer la performance et la qualité des activités réalisées. Cette évaluation finale va s'appuyer sur une méthodologie alliant méthodes qualitatives et quantitatives.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue du recrutement d'agents enquêteurs pour la collecte de données devant servir à évaluer la situation finale des indicateurs de l'intervention.

2. Objectifs et méthodologie

2.1. Objectifs de l'enquête

Cette enquête vise à mesurer l'impact du projet après trois ans de mise en œuvre. Pour ce faire, elle se donne pour objectifs spécifiques de fournir des données de qualité :

- Pour explorer l'état des indicateurs d'effets et d'impacts générés par l'intervention ;
- Pour analyser les performances globales du projet en termes d'efficacité, d'efficience, de pertinence, de cohérence, et de durabilité.
- Pour identifier les principales contraintes qui ont entravé sa mise en œuvre ;
- Pour mettre en évidence les leçons apprises et les bonnes pratiques.

¹ Suivi-Evaluation-Redevabilité-Apprentissage

2.2. Méthodologie

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, la démarche méthodologique qui sera utilisée se décline en trois principales étapes que sont :

▪ Etape 1 : Phase préparatoire

Cette étape va se dérouler sous la forme d'un atelier de cadrage/formation des enquêteurs individuels qui seront recrutés. En effet, au cours de cette séance, il sera question d'échanger sur les données à collecter, la méthode de collecte, les outils de collecte, l'échantillon et le calendrier de la réalisation de la collecte.

Les données à collecter seront essentiellement en lien avec les effets et les impacts prévus et des questions évaluatives précises afin de recueillir les argumentaires qualitatifs permettant de mesurer les critères de performance du projet (efficacité, efficience, pertinence, cohérence et durabilité). Pour ce faire, la méthode de collecte des données envisagée sera à la fois quantitative et qualitative à travers des entretiens individuels et des groupes de discussions sur la base de l'échantillon défini (voir en annexe).

▪ Etape 2 : Phase de collecte

La collecte des données se fera au niveau institutionnel et dans les communautés à la base. Elle sera entièrement numérique sur smartphone avec la plateforme kobocollect où les différents guides et questionnaires seront paramétrés par le projet. Ainsi, les enquêteurs veilleront à un fonctionnement optimal des smartphones/tablettes et en cas de défaillance devra mettre à jour les formulaires dans les délais afin de permettre au projet de disposer des données sur la plateforme en temps réel.

Niveau	Lieu	Nbre de parties prenantes	Durée	Nbre d'enquêteur
Institutionnel	Natitingou, Tanguiéta et Matéri	33	5 jours	1 enquêteur
Communauté	- Villages de Nambouli, Tanhoun et Somou à Matéri - Villages de Biacou et Nanèbou à Tanguiéta	500	5 jours	2 enquêteurs par village

De plus, les enquêteurs seront appelés à collaborer avec :

- les partenaires de mise en œuvre chargés de l'appui conseil agricole (conseillers locaux filières) et du renforcement de la cohésion sociale (point focal cohésion sociale) pour une meilleure prise en compte des spécificités des communautés cibles du projet et ;

- le responsable de la cellule suivi-évaluation du projet qui assurera la supervision du processus et à qui les différents formulaires doivent être adressés.

▪ **Etape 3 : Phase récapitulative ou de synthèse.**

Une demi-journée sera consacrée au debriefing de la phase de terrain entre l'équipe projet et celle des enquêteurs pour faire le point des formulaires remplis à date et discuter des potentiels biais survenus lors de la phase de terrain. Ensuite il sera question de remplir les formalités administratives pour le paiement des enquêteurs.

3. Résultats attendus

A l'issue de la prestation, il est attendu des enquêteurs les principaux résultats suivants :

- Toutes les parties prenantes (institutions et communautés) prévues dans le cadre de l'évaluation soient enquêtées ;
- Tous les formulaires (guides d'entretien) pour la collecte institutionnelle sont renseignés et téléchargés sur la plateforme Kobocollect ;
- Tous les formulaires pour la collecte dans les communautés sont renseignés et téléchargés sur la plateforme Kobocollect.

4. Conditions et profil des enquêteurs

4.1. Conditions générales

- Disposer et savoir conduire une moto ;
- Disposer d'un smartphone ;
- Parler couramment une ou plusieurs langues de la zone d'enquête ;
- Expérience en pratique des interviews sur tablettes, smartphone (à minima 03 preuves attestant d'une participation effective à des enquêtes)

4.2. Rôles et responsabilités de l'enquêteur

L'enquêteur est chargé de :

- Administrer les questionnaires ou guides d'entretien conformément aux instructions reçues ;
- S'assurer de la compréhension des questions par les enquêtés ;
- Collecter des données de qualité, complètes, fiables et vérifiables ;
- Respecter la confidentialité et l'éthique liées à la collecte d'informations sensibles ou personnelles ;
- Respecter le calendrier et les délais impartis pour la collecte de données ;
- Rapporter selon les modalités définies, les données collectées à l'équipe de coordination ou au superviseur désigné ;

4.3. Obligations de l'enquêteur

L'enquêteur s'engage à :

- Participer à toutes les sessions de formation prévues ;
- Utiliser les outils fournis sans modification non autorisée ;
- Travailler dans le respect des normes éthiques et professionnelles ;
- Ne pas falsifier ou manipuler les réponses ;

- Fournir des enquêtes de qualité selon les prescriptions définies ; □ Tenir informé son superviseur de toute difficulté rencontrée sur le terrain.

5. Profil des enquêteurs

Les enquêteurs doivent justifier des qualifications ci-après à évaluer :

Qualification

- BAC + 2 en sciences sociales (10 points) ou au moins le niveau BAC (5points).

Expérience professionnelle (critères de sélection technique)

- Avoir réalisé au moins 03 opérations de collecte de données en sciences sociales prouvée par des attestations de bonne fin. Être en mesure d'ajouter aux attestations de bonne fin d'exécution, les contrats auxquels elles se rapportent sera un atout (30 points soit 10 points par attestation) ;
- Bonne maîtrise de la collecte des données numériques notamment avec l'application Kobocollect en lien avec les enquêtes réalisées (30 points soit 10pts par enquête);
- Des expériences de collecte de donnée en lien avec les thématiques de cohésion sociale et de stabilisation sont considérées comme un atout.

Autres connaissances/compétences (critères de sélection à l'entretien)

- Disposer d'un smartphone en bon état et capable de supporter l'application Kobocollect (2Go – Mémoire interne 32Go – Autonomie au moins 24 heures prouvé par une capture d'écran (10 points).
- Très bonne connaissance des villages d'interventions du projet et des langues parlées dans ces localités (Biali, Wamma, Ditamari, Natenni) pour la collecte de données dans les communautés ; (20 points)
- Vivre dans les communes d'intervention du projet Wéi pour la collecte de données dans les communautés ;

6. Composition du dossier de candidature et rémunération

Les soumissionnaires doivent être des enquêteurs individuels et feront parvenir leur dossier sous forme d'un dossier unique contenant :

- ** une lettre de soumission adressée au Directeur pays de Helvetas Bénin ;
- ** La déclaration d'engagement remplis, daté et signé selon le canevas en annexe ;
- ** un Curriculum vitae (avec : une précision du nombre d'années d'expérience en lien avec l'avis) ;
- ** les copies scannées des diplômes et attestations de travail légalisé ;
- ** une copie légalisée de la pièce d'identité valide.

7. Offre financière

Le paiement de l'enquêteur est conditionné par la validation des questionnaires ou des guides d'entretien remplis par le superviseur d'Helvetas, et se fera selon le temps d'administration de chaque entretien et par la qualité de l'information collectée.

Pour la réalisation de cette prestation dont la durée moyenne des entretiens sera comprise entre 30 minutes et 60 minutes, nous vous proposons une rémunération de

1 500 FCFA par questionnaire validé avec un forfait de 150 FCFA pour communication (internet et appel téléphonique). Le forfait de déplacement ne concerne que la collecte institutionnelle. Il est fixé à un forfait journalier de 8.000 FCFA pour les collectes de Natitingou, Matéri centre, Tanguiéta centre, les 5 villages et les chefs d'arrondissement.

8. Modalités de paiement

Les honoraires, les frais de déplacement et de communication seront versés à la fin de la mission, après évaluation finale de la qualité du travail effectué.

Seuls les questionnaires correctement remplis et validés par le superviseur seront pris en compte pour le paiement. Ainsi, aucun paiement ne sera effectué pour les questionnaires rejetés ou invalidés.

Tous les autres frais liés à l'organisation des sessions de formation (cadrage et synthèse) ne sont pas inclus dans l'offre financière des enquêteurs et sont pris en charge par le projet.

Date probable de démarrage de l'enquête : 09 février 2026.

9. Dépôt des dossiers

Les enquêteurs intéressés devront soumettre leur candidature par mail à l'adresse suivante : hippolyte.kouakanou@helvetas.org, avec en copie moses.nouatchi@helvetas.org, JennyDoria.Hounmenou@helvetas.org, au plus tard le 05/12/2025 à 18h00 avec en objet : « Candidature au poste d'enquêteurs individuels pour la réalisation de la collecte institutionnelle ou communautaire de données de l'évaluation finale du projet Wéi ».

Seules les candidatures présélectionnées seront contactées pour un test et un entretien.

Annexe : Taille et composition de l'échantillon à enquêter

Parties prenantes	Nbre de formulaires	Observations
Bénéficiaires (directs et indirects)	500	Les enquêtés seront constitués de bénéficiaires directs et indirects, de femmes et d'hommes dans les cinq villages d'intervention du projet. Cet échantillon sera composé de : ▪ 50% de femme et 50% d'hommes ▪ 60% des bénéficiaires directs et 40% des bénéficiaires indirects Une base de données des bénéficiaires sera disponible.
ACAD	1	L'enquêté serait le DE, CP et/ou une personne ressource directement impliquée dans la mise œuvre du projet
ERAD ONG	1	L'enquêté serait le DE, CP et/ou une personne ressource directement impliquée dans la mise œuvre du projet
POTAL MEN	1	L'enquêté serait le DE, CP et/ou une personne ressource directement impliquée dans la mise œuvre du projet
Mairies	2	L'enquêté serait le maire, SE et/ou une personne ressource directement impliquée dans la mise en œuvre du projet (DADE, DDPL, DST, DAF etc.)
CCeC	2	Les enquêtés seraient le Chef de la cellule communale de l'ATDA respectivement à Tanguiéta et Matéri
ATDA	1	L'enquêté serait le Directeur et/ou une personne ressource directement impliquée dans la mise œuvre du projet
DDAEP	1	L'enquêté serait le Directeur et/ou une personne ressource directement impliquée dans la mise œuvre du projet
DDCVT	1	L'enquêté serait le Directeur et/ou une personne ressource directement impliquée dans la mise œuvre du projet

Préfecture	1	L'enquête serait le Préfet et/ou une personne ressource directement impliquée dans la mise œuvre du projet
------------	---	--

Parties prenantes	Nbre de formulaires	Observations
Inspections forestières communales	2	Les enquêtés seraient des personnes ressources impliquées dans la mise en œuvre du projet des deux communes d'intervention
Chef d'arrondissement	3	Les enquêtés seraient les chefs d'arrondissement des communes d'intervention du projet sont que Tanguiéta, Matéri et Tantéga
Chef de village	5	Les enquêtés seraient les chefs villages d'intervention du projet
Radios locales	2	Les enquêtés seraient les Directeurs des radios locales de Matéri et Tanguiéta ou des personnes ressources directement impliqués dans la mise en œuvre du projet
Union communale des producteurs maraîchers	1	L'enquête serait le Président de l'union communale des producteurs maraîchers et/ou une personne ressource directement impliquée dans la mise en œuvre du projet
Union communale des producteurs et transformateurs de riz	2	Les enquêtés seraient les Présidents de l'union communale des producteurs et de transformateurs de riz et/ou une personne ressource de ces structures directement impliquées dans la mise en œuvre du projet
CLCAM	1	L'enquête serait un représentant de la structure directement impliqué dans la mise en œuvre du projet
PEBCo	1	L'enquête serait un représentant de la structure directement impliqué dans la mise en œuvre du projet
SODECO	1	L'enquête serait un représentant de la structure directement impliqué dans la mise en œuvre du projet

COSO	1	L'enquête serait un représentant de la structure directement impliqué dans la mise en œuvre du projet
PAM	1	L'enquête serait un représentant de la structure directement impliqué dans la mise en œuvre du projet
Search Common for Ground	1	L'enquête serait un représentant de la structure directement impliqué dans la mise en œuvre du projet
CRS	1	L'enquête serait un représentant de la structure directement impliqué dans la mise en œuvre du projet

Parties prenantes	Nbre de formulaires	Observations
TOTAL	533	

Annexe 1 : Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu, date]

À :

HELVETAS Bénin

Monsieur le Directeur Pays,

Nous soussignés [insérer nom et prénom], avons l'honneur de vous proposer nos prestations, à titre de prestataire, pour la mission portant « » Conformément à votre demande de propositions en date du [date] et à notre proposition. Nous vous soumettons par la présente notre proposition, qui comprend cette proposition technique sous enveloppe séparée.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et déclarations contenues dans la présente lettre sont authentiques et nous acceptons que toute déclaration erronée y apparaissant puisse entraîner notre exclusion.

Notre candidature, répond aux exigences du point A. des présentes dispositions générales.

Nous nous engageons à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché, et en général à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie de HELVETAS BENIN comme en atteste le formulaire d'engagement joint à notre proposition technique, signé par nos soins.

Si notre proposition est retenue, nous nous engageons à commencer la prestation dès signature du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Pays, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité : [complète et initiales]

Nom et titre du signataire :

Nom et adresse du prestataire: _____

Annexe 2 : Formulaire de déclaration d'engagement

Déclaration d'engagement

Intitulé de la Candidature/de l'Offre/du Contrat : _____ (« **Contrat** »)¹

À : _____ (« **Partenaire d'Exécution** »)

1. Nous reconnaissons et acceptons que KfW² (via la Fondation PATRIP) finance seulement les projets du Partenaire d'Exécution (« PE »)³ selon ses propres conditions, qui sont énoncées dans la Convention de financement conclue avec la Fondation PATRIP, laquelle a conclu une convention de financement avec le PE. En conséquence, aucune relation juridique n'existe entre KfW ou la Fondation PATRIP et notre entreprise, notre coentreprise⁴ ou nos sous-traitants aux termes du Contrat. Le PE conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre de la Procédure d'appel d'offres ainsi que de l'exécution du Contrat.
2. Nous certifions par la présente que ni nous, ni aucun membre de notre conseil d'administration ou représentant légal, ni aucun membre de notre coentreprise, y compris nos sous-traitants selon les termes du Contrat, ne sommes dans l'une des situations suivantes :
 - 2.1) en faillite, en liquidation ou cessation d'activité, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation similaire ;
 - 2.2) condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faire l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains. Ce critère d'exclusion est également applicable aux personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou contrôlées de fait par des personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;
 - 2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal de l'Union européenne, des autorités nationales du pays partenaire ou de l'Allemagne pour pratique sanctionnable dans le cadre d'un appel d'offres ou de l'exécution d'un contrat ou pour une irrégularité qui affecte les intérêts financiers de l'Union européenne (*dans le cas d'une telle condamnation, le candidat ou soumissionnaire joindra à la présente déclaration d'engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises*) ;
 - 2.4) avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une résiliation de Contrat prononcée à nos torts exclusifs pour manquement grave ou continu à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un Contrat, à moins que cette résiliation n'ait été contestée et que le règlement du litige soit toujours en attente ou n'ait pas confirmé un règlement entièrement conclu à notre rencontre ;
 - 2.5) ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables de paiement des impôts, que ce soit dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du partenaire d'exécution ;
 - 2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer sur le site Internet <http://www.worldbank.org/debarr> ou respectivement sur la liste permanente de toute autre banque de développement multilatérale (*dans le cas d'une telle exclusion, le candidat ou le*

¹ Les termes en majuscules utilisés, mais non définis dans la présente Déclaration d'engagement, ont la signification qui leur est donnée dans les « Directives de passation de marchés de prestations de conseil, de travaux, d'installations, de biens et de prestations autres que de conseil dans le cadre de la coopération financière avec les Pays partenaires » de KfW.

² À adapter tout au long du document dans le cas d'une autre institution donatrice.

³ Le PE désigne l'acheteur, l'employeur, le client, selon les cas, pour la passation de marchés de prestations de conseil, de travaux, d'installations, de biens ou de prestations diverses.

⁴ Lorsqu'une coentreprise soumet une offre, une « Lettre d'intention » ou une copie d'un contrat de coentreprise existant est demandée dans le cadre de l'offre.

soumissionnaire doit joindre à la présente déclaration d'engagement des informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ;
ou

- 2.7) s'être rendu coupable de fausses déclarations à travers les renseignements demandés comme condition préalable à la participation de la présente procédure d'appel d'offres.
3. Nous attestons par la présente que ni nous, ni aucun des membres de notre coentreprise ou de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une des situations de conflit d'intérêts suivantes :
 - 3.1) être une filiale contrôlée par le PE ou un actionnaire contrôlant le PE, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de KfW (et de la Fondation PATRIP) et résolu à leur satisfaction ;
 - 3.2) avoir une relation d'affaires ou familiale avec le personnel du PE impliqué dans la Procédure d'Appel d'Offres ou dans la supervision du contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en découle n'ait été porté à l'attention de KfW (et de la Fondation PATRIP) et résolu à sa satisfaction ;
 - 3.3) être contrôlé par ou contrôler un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre Candidat ou Soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre Candidat ou Soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre Candidat ou Soumissionnaire qui nous permettent d'obtenir ou de donner accès aux informations contenues dans nos Candidatures ou Offres respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du partenaire d'exécution ;
 - 3.4) être engagé dans une activité de Prestations de conseil qui, du fait de sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous pourrions effectuer pour le PE ;
 - 3.5) en cas de passation de marchés de travaux, d'installations ou de biens :
 - i. avoir préparé ou avoir été associés à une personne qui a préparé des spécifications, des dessins, des calculs et d'autres documents à utiliser dans la procédure d'appel d'offres du présent Contrat ;
 - ii. avoir été recrutés (ou faire l'objet d'une proposition de recrutement) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;
4. Si nous sommes une entité publique et que nous participons à une procédure d'appel d'offres, nous certifions que nous disposons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.
5. Nous nous engageons à porter à l'attention du PE, qui en informera KfW (et la Fondation PATRIP), tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.
6. Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres et de l'exécution du Contrat correspondant :
 - 6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre coentreprise, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du Contrat, ne s'est livré ou ne se livrera à des Pratiques sanctionnables au cours de la Procédure d'appel d'offres et, en cas d'attribution d'un Contrat, ne se livrera à des Pratiques sanctionnables au cours de l'exécution du contrat ;
 - 6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre coentreprise, ni aucun de nos sous-traitants aux termes du contrat, ne ferons l'acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne ; et
 - 6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation

internationale du travail¹ (OIT) et aux traités internationaux sur l'environnement. De plus, nous mettrons en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou dans d'autres documents similaires fournis par le PE et, dans tous les cas, nous mettrons en œuvre des mesures afin de prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

7. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de coentreprise et sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, les informations relatives à la Procédure d'Appel d'Offres et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Partenaire d'Exécution, la Fondation PATRIP et KfW ou un agent désigné par l'un d'eux, de même que, dans le cas d'un financement par l'Union européenne, les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et au projet respectif.
8. En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de coentreprise et sous-traitants aux termes du Contrat, nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais dans tous les cas, pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution ou de résiliation du Contrat. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. En outre, nous acceptons que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre de la Procédure d'Appel d'Offres et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le PE, la Fondation PATRIP et KfW.

Nom : _____ En qualité de : _____

Dûment habilité à signer au nom et pour le compte de² : _____

Signature :

Date :

¹ Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Partenaire d'Exécution, le Candidat/le Soumissionnaire/le Contractant proposera et appliquera, à la satisfaction du Partenaire d'Exécution, de la Fondation PATRIP et de KfW des mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs à propos des conditions et modalités de l'emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.

² Dans le cas d'une coentreprise, indiquer le nom de la coentreprise. La personne qui signera la candidature, l'offre ou la proposition pour le compte du Candidat/Soumissionnaire doit joindre une procuration du Candidat/Soumissionnaire.